

# Sommaire du statut de l'espèce du COSEPAC

sur le

## **Garrot d'Islande** *Bucephala islandica*

Population de l'Est

**au Canada**

**PRÉOCCUPANTE**  
**2011**

**COSEPAC**  
Comité sur la situation  
des espèces en péril  
au Canada



**COSEWIC**  
Committee on the Status  
of Endangered Wildlife  
in Canada

Les sommaires du statut de l'espèce du COSEPAC sont des documents de travail servant à déterminer le statut des espèces sauvages au Canada que l'on croit en péril. On peut citer le présent document de la façon suivante :

COSEPAC. 2011. Sommaire du statut de l'espèce du COSEPAC sur le garrot d'Islande (*Bucephala islandica*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xii p. ([www.registrelep.gc.ca/Status/Status\\_f.cfm](http://www.registrelep.gc.ca/Status/Status_f.cfm)).

Note de production :

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) aimerait remercier Michel Gosselin, qui a rédigé le sommaire du statut de l'espèce du rapport de situation sur la population de Garrots d'Islande, *Bucephala islandica*, de l'Est préparé en vertu d'un contrat avec Environnement Canada. Le sommaire du statut de l'espèce a été supervisé et révisé par Marty Leonard, coprésident du Sous-comité de spécialistes des oiseaux du COSEPAC.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, s'adresser au :

Secrétariat du COSEPAC  
a/s Service canadien de la faune  
Environnement Canada  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0H3

Tél. : 819-953-3215  
Télé. : 819-994-3684  
Courriel : [COSEWIC/COSEPAC@ec.gc.ca](mailto:COSEWIC/COSEPAC@ec.gc.ca)  
<http://www.cosepac.gc.ca>

Also available in English under the title COSEWIC Status Appraisal Summary on the Barrow's Goldeneye Eastern Population *Bucephala islandica* in Canada.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2011.  
N° de catalogue CW69-14/2-8-2011F-PDF  
ISBN 978-1-100-97413-2



Papier recyclé



## COSEPAC

### Sommaire de l'évaluation

#### Sommaire de l'évaluation – mai 2011

**Nom commun**

Garrot d'Islande

**Nom scientifique**

*Bucephala islandica*

**Statut**

Préoccupante

**Justification de la désignation**

Cette population ne se trouve que dans les régions de l'est du Canada. La population est petite, mais est relativement stable depuis les dix dernières années. Malgré les améliorations récentes en matière de protection, les menaces posées par la perte et la dégradation des habitats forestiers, en particulier, sont continues.

**Répartition**

Québec, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador

**Historique du statut**

Espèce désignée « préoccupante » en novembre 2000. Réexamen et confirmation du statut en mai 2011.



## COSEPAC Sommaire du statut de l'espèce

### ***Bucephala islandica***

Barrow's Goldeneye / Eastern Population

Garrot d'Islande / Population de l'Est

Répartition au Canada (province/territoire/océan) : Québec, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador

### **Évaluation actuelle du COSEPAC : Espèce préoccupante**

#### **Catégorie de statut :**

DP  VD  M  P

Date de la dernière évaluation : Novembre 2000

Justification de la désignation lors de la dernière évaluation :

Le nombre d'individus dans cette population de l'Est est restreint. Bien que des menaces telles que la disponibilité de l'habitat et le risque de déversements de pétrole aient été cernées, aucune n'a atteint une ampleur qui pourrait avoir des répercussions négatives sur les populations.

Critères appliqués à la dernière évaluation : Aucun

Espèce préoccupante (définition à la dernière évaluation) – toute espèce qui est préoccupante à cause de caractéristiques qui la rendent particulièrement sensible aux activités humaines ou à certains phénomènes naturels.

Espèce préoccupante (définition actuelle) – espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou en voie de disparition en raison d'une combinaison des caractéristiques biologiques et des menaces qui pèsent sur elle.

Si une version antérieure des critères a été appliquée<sup>1</sup>, faire correspondre avec la version actuelle des critères :

#### **Recommandation du sous-comité de spécialistes des espèces :**

- Aucun changement au statut et aux critères  
 Aucun changement au statut, nouveaux critères

#### **Preuves (préciser le cas échéant) :**

##### **Espèce sauvage :**

Changement quant à l'admissibilité, à la taxinomie ou aux unités désignables : oui  non

**Répartition :**

Changement de la zone d'occurrence :

oui  non  inconnu

Changement de l'indice de la zone d'occupation (IAO) :

oui  non  inconnu

Changement du nombre de localités actuelles connues ou inférées\* :

oui  non  inconnu

Nouvelles données importantes issues de relevés :

oui  non

**Explication :**

Les résultats des nouveaux relevés (Robert *et al.*, 2002; Robert et Savard, 2006; Robert, sous presse) semblent indiquer que la répartition de la population de Garrots d'Islande de l'Est n'a pas fluctué depuis le rapport de situation du COSEPAC de 2000 (figure 1). La zone d'occurrence, même si elle n'a pas changé, a été recalculée pour le présent sommaire du statut de l'espèce à l'aide des protocoles actuels du COSEPAC. D'après les résultats de ce nouveau calcul, la superficie de la zone d'occurrence serait d'environ 2 000 000 km<sup>2</sup> plutôt que de 125 000 km<sup>2</sup>, tel qu'il est indiqué dans le rapport du COSEPAC de 2000. De même, l'indice de la zone d'occupation, qui n'avait pas été calculé pour le rapport de 2000, a été calculé en se basant sur la superficie des aires d'hivernage; il est supérieur à 2 000 km<sup>2</sup>.



Figure 1. Répartition des aires de reproduction et d'hivernage et des sites de mue connus pour la population de Garrots d'Islande de l'Est (tiré de Robert *et al.*, 2000).

\* Utiliser la définition de l'Union internationale pour la conservation de la nature de « localité ».

**Information sur la population :**

Changement du nombre d'individus matures : oui  non  inconnu   
Changement de la tendance de la population totale : oui  non  inconnu   
Changement quant à la gravité de la fragmentation de la population : oui  non  inconnu   
Changement de la tendance concernant la superficie ou la qualité de l'habitat : oui  non  inconnu   
Nouvelles données importantes issues de relevés : oui  non

Explication :

Les résultats des nouveaux relevés (Robert et Savard, 2006; Robert, sous presse) ont permis de mettre à jour les renseignements du rapport du COSEPAC de 2000. D'après les derniers chiffres (Robert *et al.*, 2006; Robert, sous presse), la population actuelle est d'environ 4 000 à 4 200 individus matures. En 2000, la population était estimée à 2 800 individus matures (Robert *et al.*, 2000). Ce chiffre était alors considéré comme une estimation prudente. On présume que la différence de taille de la population entre les deux périodes est le résultat de l'augmentation du nombre de relevés au cours des dix dernières années et d'une meilleure compréhension de l'aire d'hivernage, plutôt que d'un véritable accroissement de la population.

**Menaces :**

Changement de la nature ou de la gravité des menaces : oui  non  inconnu

La plupart des menaces sont toujours présentes depuis le dernier rapport, quoique certaines se soient estompées.

Explication :

**Menaces précédentes citées dans Robert *et al.* (2000) :**

« Période de non-reproduction : Une importante proportion de la population est regroupée dans quelques secteurs le long du corridor du Saint-Laurent, qui est une voie navigable très importante pour le transport des marchandises. Un seul déversement de pétrole pourrait avoir une incidence considérable sur cette petite population. La contamination des sédiments des aires d'hivernage importantes pourrait avoir des conséquences sur les oiseaux qui se rassemblent à cet endroit. Par exemple, la Baie-des-Anglais (Baie-Comeau), où jusqu'à 23 % de la population passe l'hiver, est le pire cas de contamination par les rejets industriels de BPC (biphényles polychlorés) et de HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) de toutes les zones côtières de l'est du Canada.

La chasse constitue une autre menace pendant la période de non-reproduction. Le nombre de Garrots d'Islande capturés chaque automne dans l'est de l'Amérique du Nord est faible (probablement de 100 à 400 individus), mais même un faible nombre capturé sur une base continue pourrait avoir une incidence considérable sur une si petite population, particulièrement si ce sont des adultes qui sont capturés.

Période de reproduction : L'exploitation forestière constitue une menace importante. L'exploitation forestière a des répercussions sur le Garrot d'Islande, car des nids sont détruits durant ces activités, moins de sites de nidification sont disponibles, le Garrot d'Islande est obligé de nicher à des endroits éloignés des étangs, exposant les jeunes aux prédateurs sur leur chemin vers l'eau, et les lacs deviennent accessibles aux chasseurs et aux pêcheurs, ce qui perturbe encore davantage les oiseaux nicheurs. Entre 1976 et 1996, l'exploitation forestière a été la cause de la destruction d'au moins 4 172 km<sup>2</sup> de forêts au sein de ce qui est considéré comme la « principale aire de reproduction » de la population de Garrots d'Islande de l'Est. De plus, la rive nord du fleuve Saint-Laurent, au nord de la rivière Saguenay, fera probablement l'objet de coupes beaucoup plus intenses dans un avenir proche. Il convient également de noter que le bouleau à papier et le peuplier faux-tremble, qui représentent une part importante des arbres qui deviennent suffisamment gros pour

fournir une cavité pour les nids des Garrots d'Islande, sont maintenant récoltés dans de nombreuses régions, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années.

Les lacs, qui étaient à l'origine des lacs sans poissons, ont étéensemencés d'ombles de fontaine et, selon certaines indications, la présence de ces poissons pourrait contribuer à réduire la qualité des lacs pour le Garrot d'Islande. De plus, les pêcheurs, en perturbant les nids, perturbent également les nichées et peuvent faire augmenter le taux d'abandon des nids, ce qui pourrait accroître le taux de mortalité des canetons en augmentant la vulnérabilité aux prédateurs. » [*traduction*]

#### **Situation actuelle :**

Période de non-reproduction : Le Garrot d'Islande continue d'être chassé chaque automne dans l'est de l'Amérique du Nord, mais des limites de prises et un maximum d'oiseaux à posséder ont été mis en place dans toutes les provinces depuis 2008 (voir **Protection**). Le taux de mortalité associé à la chasse ne devrait pas avoir de répercussions importantes sur la population selon le cadre réglementaire actuel (B. Pollard, comm. pers. 2011).

Les risques de déversements de pétrole sont toujours présents. Cependant, une étude récente portant sur les niveaux de contaminants dans les tissus du Garrot d'Islande hivernant dans le fleuve Saint-Laurent a révélé que les niveaux étaient relativement faibles et, par conséquent, qu'il était peu probable qu'ils soient préoccupants pour les populations hivernantes (Ouellet *et al.*, en préparation).

Période de reproduction : L'exploitation forestière est une activité courante au sein de l'aire de répartition du Garrot d'Islande. On s'attend à ce qu'environ 8 % de l'habitat de nidification du Garrot d'Islande soit coupé à blanc au cours des 10 prochaines années (Robert *et al.*, 2010). Les menaces associées à l'ensemencement, lorsque les poissons ajoutés aux lacs sans poissons rivalisent avec le Garrot d'Islande pour la nourriture, ont également été réfrénées dans une certaine mesure (voir **Protection**).

#### **Protection :**

*Changement de la protection actuelle :*

oui  non

Explication :

Mise en œuvre d'un moratoire sur l'ensemencement des lacs sans poissons dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean en 2002 (M. Robert, comm. pers. 2009).

Mise en œuvre de mesures visant à interdire les activités d'aquaculture, y compris l'ensemencement, dans une vaste zone de la région de la Côte-Nord (M. Robert, comm. pers. 2009).

Mise en œuvre de mesures visant à interdire l'ensemencement des lacs sans poissons des zones d'exploitation contrôlée et des réserves fauniques du Québec (M. Robert, comm. pers. 2009).

En 2009, l'espèce a été désignée espèce vulnérable au Québec aux termes de la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables* du Québec (L.R.Q., chapitre E-12.01). Dans ce contexte, la loi interdit la collecte, l'achat ou la vente de l'espèce ou son maintien en captivité.

Considération du Garrot d'Islande dans l'entente administrative concernant les espèces de faune et de flore sauvages menacées ou vulnérables, présentes dans les forêts du Québec. Cette entente a été conclue entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et a été conçue de manière à protéger l'habitat forestier des espèces menacées ou vulnérables (M. Robert, comm. pers. 2009).

Depuis l'automne 2008, les chasseurs du Québec sont tenus de respecter la limite de prises, qui est d'un Garrot d'Islande, ainsi que le maximum d'oiseaux à posséder, qui est de deux oiseaux. De surcroît, depuis 2002, la chasse au Garrot d'Islande et au Garrot à œil d'or est interdite dans la

portion aquatique du district de chasse fédéral E et le long d'une partie de la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent dans le district F (M. Robert, comm. pers. 2009).

Au Nouveau-Brunswick, la chasse aux oiseaux migrateurs est interdite depuis 1997 dans la baie de Dalhousie, qui est un secteur où de grandes concentrations de Garrots d'Islande peuvent parfois être observées pendant l'automne et l'hiver (*Règlement sur les oiseaux migrateurs* [annexe 1 seulement], C.R.C., ch. 1035, juillet 1997).

En Ontario, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador, des règlements établissant la limite des prises quotidiennes à un Garrot d'Islande et le maximum d'oiseaux à posséder à deux oiseaux sont en place depuis 2007 (Comité sur la sauvagine du Service canadien de la faune. 2007. *Règlement sur les oiseaux migrateurs au Canada*, juillet 2007. Rapp. SCF réglem. oiseaux migr. n° 21).

Le Garrot d'Islande est désigné espèce « vulnérable » en vertu de la *Endangered Species Act* (loi sur les espèces menacées d'extinction) de Terre-Neuve-et-Labrador (NL ESA E-10.1, 2001). Un plan de gestion de l'espèce a été publié en 2006 par le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador (Schmelzer, 2006). Ce plan met l'accent sur la nécessité de « gérer les zones utilisées comme aires de mue, d'hivernage et possiblement de reproduction par le Garrot d'Islande d'une manière qui préserve leur intégrité écologique et leur caractère approprié pour ces activités ».

**Immigration de source externe :**

Changement en ce qui concerne l'immigration de source externe constatée :      oui  non

Explication :

L'isolement des autres populations de l'ouest de l'Amérique du Nord et de l'Islande constitue, en fait, la base de l'unité désignable. Il n'y a par conséquent aucune immigration de source externe.

**Analyse quantitative :**

Changement quant à la probabilité de disparition du pays :      oui  non

Détails : s.o.

**Sommaire et autres points à examiner :**

Cette population est présente seulement dans l'est du Canada. Il s'agit d'une petite population, mais elle est relativement stable depuis les dix dernières années. Malgré l'amélioration récente des mesures de protection de l'espèce, les menaces associées tout particulièrement à la destruction et à la dégradation de l'habitat sont toujours présentes.

**Remerciements et experts contactés :**

Diane Amirault (Service canadien de la faune, Nouvelle-Écosse); Karine Picard, Michel Robert, Jean-Pierre Savard (Service canadien de la faune, Québec); Bruce Pollard, Scott Gilliland, Samara Eaton (Service canadien de la faune, région de l'Atlantique).

**Information sources:**

Canadian Wildlife Service Waterfowl Committee (2007) Migratory Birds Regulations in Canada: July 2007. CWS Migr. Birds Regul. Rep. No. 21

- Ouellet, J.-F., M. Guillemette and M. Robert (2010) Spatial distribution and habitat selection of Barrow's and Common goldeneyes wintering in the St. Lawrence marine system. *Canadian Journal of Zoology* 88: 306-314.
- Robert, M. (in press) Garrot d'Islande, pp. 195-199 in Lepage, C. and D. Bordage (editors). État des populations de sauvagine du Québec - 2009. Environment Canada, Canadian Wildlife Service, Quebec Region.
- Robert, M., R. Benoit and J.-P.L Savard (2000) COSEWIC status report on the Barrow's Goldeneye *Bucephala islandica* in Canada, in COSEWIC assessment and status report on the Barrow's Goldeneye *Bucephala islandica* in Canada. Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. 1-63 pp.
- Robert, M., R. Benoit and J.-P. Savard (2002) Relationship among breeding, molting, and wintering areas of male Barrow's Goldeneyes (*Bucephala islandica*) in Eastern North America. *Auk* 119: 676-684.
- Robert, M., D. Bordage, J.-P. Savard, G. Fitzgerald and F. Morneau (2000) The breeding range of the Barrow's Goldeneye in Eastern North America. *Wilson Bulletin* 112: 1-7.
- Robert, M., B. Drolet and J.-P. Savard (2008) Habitat features associated with Barrow's Goldeneye breeding in eastern Canada. *Wilson Journal of Ornithology* 120: 320-330.
- Robert, M., and J.-P. Savard (2006) The St. Lawrence River Estuary and Gulf: A stronghold for Barrow's Goldeneyes wintering in eastern North America. *Waterbirds* 29: 437-450.
- Robert, M., M.-A. Vaillancourt and P. Drapeau (2010) Characteristics of nest cavities of Barrow's Goldeneyes in eastern Canada. *Journal of Field Ornithology* 81: 287-293.
- Schmelzer, I. (2006) A management plan for Barrow's Goldeneye (*Bucephala islandica*; Eastern population) in Newfoundland and Labrador. Wildlife Division, Department of Environment and Conservation. Corner Brook, NL.
- Species at Risk Public Registry > Species Profile > Barrow's Goldeneye Eastern population [http://www.registrelep.gc.ca/species/speciesDetails\\_e.cfm?sid=644](http://www.registrelep.gc.ca/species/speciesDetails_e.cfm?sid=644)

**Rédacteur du sommaire du statut de l'espèce :** Michel Gosselin

## RÉSUMÉ TECHNIQUE

*Bucephala islandica*

Eastern Population / Population de l'Est

Barrow's Goldeneye

Garrot d'Islande

Répartition au Canada : Québec, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador

### Données démographiques

Durée d'une génération (généralement, âge moyen des parents dans la population; indiquer si une méthode d'estimation de la durée d'une génération autre que celle qui est présentée dans les lignes directrices de l'UICN [2008] est utilisée)	De 2 à 3 ans
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre total d'individus matures?	Non
Pourcentage estimé du déclin continu du nombre total d'individus matures pendant [cinq ans ou deux générations]	Aucune preuve d'un déclin
Pourcentage [observé, estimé, inféré ou présumé] de [la réduction ou l'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours des [dix dernières années ou trois dernières générations]	Aucune preuve d'une fluctuation de l'abondance
Pourcentage [prévu ou présumé] de [la réduction ou l'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours des [dix prochaines années ou trois prochaines générations]	s.o. (la population a été stable)
Pourcentage [observé, estimé, inféré ou présumé] de [la réduction ou l'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours de toute période de [dix ans ou trois générations] couvrant une période antérieure et ultérieure	s.o. (la population a été stable)
Est-ce que les causes du déclin sont clairement réversibles et comprises et ont effectivement cessé?	s.o.
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures?	Non

### Information sur la répartition

Superficie estimée de la zone d'occurrence Selon le polygone convexe autour des aires de reproduction, d'hivernage et de mue	2 000 000 km <sup>2</sup>
Indice de la zone d'occupation (IZO) (Fournissez toujours une valeur selon la grille de 2x2; d'autres valeurs peuvent également être inscrites si elles sont clairement indiquées [p. ex., grille de 1x1, zone d'occupation biologique].) L'IZO comprend l'aire d'hivernage seulement.	> 2 000 km <sup>2</sup>
La population totale est-elle très fragmentée?	Non
Nombre de « localités* »	Inconnu
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de la zone d'occurrence?	Non
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de l'indice de la zone d'occupation?	Non
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre de populations?	Non
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre de localités?	Inconnu
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] de [la superficie, l'étendue ou la qualité] de l'habitat? Environ 8 % de l'habitat de reproduction forestier devrait être coupé à blanc au cours des 10 prochaines années.	Oui

Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de populations?	Non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de localités*?	Non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes de la zone d'occurrence?	Non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes de l'indice de la zone d'occupation?	Non

#### Nombre d'individus matures (dans chaque population)

Population	N <sup>bre</sup> d'individus matures
Total	Entre 4 000 et 4 200

#### Analyse quantitative

La probabilité de disparition de l'espèce de la nature est d'au moins [20 % sur 20 ans ou 5 générations, ou 10 % sur 100 ans].	Inconnue
--	----------

#### Menaces (réelles ou imminentes pour les populations ou les habitats)

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploitation forestière, qui peut détruire les sites de nidification et augmenter les perturbations à proximité des aires de nidification</li> <li>- Les déversements de pétrole dans les eaux côtières</li> </ul>	
---	--

#### Immigration de source externe (immigration de l'extérieur du Canada)

Situation des populations de l'extérieur. La population de Garrots d'Islande de l'Est forme une seule unité désignable qui est isolée des autres populations de Garrots présentes dans l'ouest de l'Amérique du Nord et l'Islande. Par conséquent, la situation des populations de l'extérieur n'est pas pertinente.	
Une immigration a-t-elle été constatée ou est-elle possible?	s.o.
Des individus immigrants seraient-ils adaptés pour survivre au Canada?	s.o.
Y a-t-il suffisamment d'habitat disponible au Canada pour les individus immigrants?	s.o.
La possibilité d'une immigration de populations externes existe-t-elle?	Non

#### Statut existant

COSEPAC : Espèce préoccupante (mai 2011)
--

#### Statut recommandé et justification de la désignation

<b>Statut recommandé</b> : Espèce préoccupante	<b>Code alphanumérique</b> : s.o.
<b>Justification de la désignation</b> : Cette population n'est présente que dans les régions de l'est du Canada. Il s'agit d'une petite population, mais elle est relativement stable depuis les dix dernières années. Malgré l'amélioration récente des mesures de protection de l'espèce, les menaces associées tout particulièrement à la destruction et à la dégradation des habitats forestiers sont toujours présentes.	

#### Applicabilité des critères

<b>Critère A</b> (déclin du nombre total d'individus matures) : Ne respecte pas le critère; aucun déclin du nombre d'individus matures.
<b>Critère B</b> (petite aire de répartition et déclin ou fluctuation) : Ne respecte pas le critère; la zone d'occurrence ainsi que l'indice de la zone d'occupation sont au-dessus des seuils.
<b>Critère C</b> (nombre d'individus matures peu élevé et en déclin) : Ne respecte par le critère; la taille de la population est inférieure à 10 000, mais aucune preuve d'un déclin.
<b>Critère D</b> (très petite population totale ou répartition restreinte) : Ne respecte pas le critère; la taille de la population et l'indice de la zone d'occupation sont au-dessus du seuil et aucune donnée sur le nombre de localités.
<b>Critère E</b> (analyse quantitative) : Aucune analyse effectuée.



## HISTORIQUE DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a été créé en 1977, à la suite d'une recommandation faite en 1976 lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Le Comité a été créé pour satisfaire au besoin d'une classification nationale des espèces sauvages en péril qui soit unique et officielle et qui repose sur un fondement scientifique solide. En 1978, le COSEPAC (alors appelé Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada) désignait ses premières espèces et produisait sa première liste des espèces en péril au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) promulguée le 5 juin 2003, le COSEPAC est un comité consultatif qui doit faire en sorte que les espèces continuent d'être évaluées selon un processus scientifique rigoureux et indépendant.

## MANDAT DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) évalue la situation, au niveau national, des espèces, des sous-espèces, des variétés ou d'autres unités désignables qui sont considérées comme étant en péril au Canada. Les désignations peuvent être attribuées aux espèces indigènes comprises dans les groupes taxinomiques suivants : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, mollusques, plantes vasculaires, mousses et lichens.

## COMPOSITION DU COSEPAC

Le COSEPAC est composé de membres de chacun des organismes responsables des espèces sauvages des gouvernements provinciaux et territoriaux, de quatre organismes fédéraux (le Service canadien de la faune, l'Agence Parcs Canada, le ministère des Pêches et des Océans et le Partenariat fédéral d'information sur la biodiversité, lequel est présidé par le Musée canadien de la nature), de trois membres scientifiques non gouvernementaux et des coprésidents des sous-comités de spécialistes des espèces et du sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones. Le Comité se réunit au moins une fois par année pour étudier les rapports de situation des espèces candidates.

## DÉFINITIONS (2011)

Espèce sauvage	Espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement ou génétiquement distincte d'animal, de plante ou d'une autre organisme d'origine sauvage (sauf une bactérie ou un virus) qui est soit indigène du Canada ou qui s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins cinquante ans.
Disparue (D)	Espèce sauvage qui n'existe plus.
Disparue du pays (DP)	Espèce sauvage qui n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qui est présente ailleurs.
En voie de disparition (VD)*	Espèce sauvage exposée à une disparition de la planète ou à une disparition du pays imminente.
Menacée (M)	Espèce sauvage susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitants ne sont pas renversés.
Préoccupante (P)**	Espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.
Non en péril (NEP)***	Espèce sauvage qui a été évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître étant donné les circonstances actuelles.
Données insuffisantes (DI)****	Une catégorie qui s'applique lorsque l'information disponible est insuffisante (a) pour déterminer l'admissibilité d'une espèce à l'évaluation ou (b) pour permettre une évaluation du risque de disparition de l'espèce.

\* Appelée « espèce disparue du Canada » jusqu'en 2003.

\*\* Appelée « espèce en danger de disparition » jusqu'en 2000.

\*\*\* Appelée « espèce rare » jusqu'en 1990, puis « espèce vulnérable » de 1990 à 1999.

\*\*\*\* Autrefois « aucune catégorie » ou « aucune désignation nécessaire ».

\*\*\*\*\* Catégorie « DSIDD » (données insuffisantes pour donner une désignation) jusqu'en 1994, puis « indéterminé » de 1994 à 1999. Définition de la catégorie (DI) révisée en 2006.



Environnement  
Canada

Service canadien  
de la faune

Environment  
Canada

Canadian Wildlife  
Service

Canada

Le Service canadien de la faune d'Environnement Canada assure un appui administratif et financier complet au Secrétariat du COSEPAC.